

# COMPTE RENDU

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2020 A 18H30

Date de convocation : 18 mai 2020

Date d'affichage : 18 mai 2020

Nombre de conseillers : en exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

L'an deux mille vingt, le 25 mai à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre DESHAYES.

Etaient présents : Denis CHOPIN ; Franck BRYON, Florence GELOIN, Denis TALIGOT ; David GILBERT, Delphine MARTIN, Guillaume LALOE, Nathalie BRILLARD, Maëlig LE DU, Loïc CARRE, Isabelle JEHAN , Pierrick BARON, Christelle HARDY, Jean-Paul PERRIER, Catherine DOMAGNE formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : David GILBERT

Assesseurs : Loïc CARRE, Guillaume LALOE

Réunion tenue à huis clos sous la présidence de M.DESHAYES Jean-Pierre, Maire.

### ORDRE DU JOUR :

Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du Jeudi 30 Avril 2020

- Election du Maire
- Détermination du nombre d'Adjoints
- Elections des Adjoints

- Désignation du secrétaire de séance
- Lecture des pouvoirs : NEANT
- Ajout de points à l'ordre de jour : NEANT
- Monsieur Le Maire soumet le compte-rendu de la séance du 30 Avril 2020.  
Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des présents concernés par ce compte-rendu.

### ELECTION DU MAIRE

L'assemblée est présidée par M. PERRIER Jean-Paul, le plus âgé des membres du conseil municipal.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-4 et L.2122-7,

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>ème</sup> tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

#### **Premier tour de scrutin**

Nombre de bulletins :	15
Bulletins blancs ou nuls :	2
Suffrages exprimés :	13
Majorité absolue :	8

A obtenu :

– M. CHOPIN Denis : 13 (treize) voix

M. CHOPIN Denis, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

#### **DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**

Sous la présidence de M. CHOPIN Denis, élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-1 et L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit quatre adjoints au maire au maximum;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide la création de trois postes d'adjoints.

#### **ELECTION DES ADJOINTS**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-4 et les articles L.2122-7 et L.2122-7-1 ;

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à trois,

M. le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

- **Election du premier adjoint :**

#### **Premier tour de scrutin**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

---

- nombre de bulletins :	15
- bulletins blancs ou nuls :	1
- suffrages exprimés :	14
- majorité absolue :	8

---

A obtenu :

- M. PERRIER Jean-Paul : 7 (sept) voix

- M. BRYON Franck : 7 (sept) voix

La majorité absolue n'étant pas obtenue, un deuxième tour de scrutin doit être réalisé.

### **Deuxième tour de scrutin**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

A obtenu :

- M. PERRIER Jean-Paul : 7 (sept) voix
- M. BRYON Franck : 7 (sept) voix

La majorité absolue n'étant pas obtenue, un troisième tour de scrutin doit être réalisé.

### **Troisième tour de scrutin**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

A obtenu :

- M. PERRIER Jean-Paul : 7 (sept) voix
- M. BRYON Franck : 8 (huit) voix

M BRYON Franck ayant obtenu la majorité relative est proclamé premier adjoint au maire et immédiatement installée.

### **- Election du deuxième adjoint :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

A obtenu :

- Mme GELOIN Florence : 14 (quatorze) voix

Mme GELOIN Florence ayant obtenu la majorité absolue est proclamée deuxième adjointe au maire et immédiatement installée.

### **- Election du troisième adjoint :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

A obtenu :

- M. TALIGOT Denis : 14 (quatorze) voix

M. TALIGOT Denis ayant obtenu la majorité absolue est proclamé troisième adjoint au maire et immédiatement installé.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

La séance s'est levée à 19h25



Denis Chopin,  
Maire